



Rapport Analytique sur le travail domestique non rémunéré (TDNR) au SENEGAL : Travail domestique non marchand – Base 2018



2021

Pour citer: Dramani et al. CREG



RESUME EXECUTIF

La problématique du travail ménager non marchand est toujours restée à l'ombre alors qu'une part importante de ce travail n'est pas prise en compte dans le produit intérieur brut. Au Sénégal il est estimé à presque 30% du PIB (CREFAT, 2011).

Les droits fondamentaux et principes qui régissent les codes de travail s'appliquent aux travailleurs en général comme aux travailleurs domestiques en particulier. En raison d'un manque de législations adaptées au travail domestique et des difficultés rencontrées pour contrôler les conditions de travail dans la sphère privée des ménages, beaucoup d'Etats optent pour l'exclusion de cette catégorie de travailleurs de leur législations nationales. De plus il existe peu d'études qui se sont intéressé sur le travail ménager non marchand. Les rares études qui ont travaillé sur ce thème ont trouvé que Les femmes consacrent plus de temps aux tâche considérées traditionnellement comme « travail de femme » (par exemple, cuisine, lessive, ménage), tandis que les hommes effectuent principalement des tâches « masculines » (par exemple travaux de jardinage, maintenance entres autres), Dramani et al (2017), Greenstein (2000), Brines (1994), Lennon et Rosenfield (1994).

Ainsi, pour mieux appréhender l'ensemble des flux notamment ceux non monétaires, l'analyse NTA est compléter par celles des comptes nationaux de transferts de temps (NTTA). Cette méthodologie permet de mesurer et de valoriser les temps de travaux domestiques et les travaux non rémunérés.

Il ressort des résultats que les femmes consomment 4 h de temps par semaine et produisent en moyenne plus de 6h de temps. On note pour les hommes une production de moins d'1h par semaine et une consommation de 4 h par semaine. Les femmes effectuent un transfert de temps plus important comparés aux hommes. En termes de valeurs absolues, les transferts atteignent une valeur de 250 000 FCFA moyenne par année.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
CREFAT	Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquées de Thiès
CREG	Centre d'Excellence pour la Recherche en Economie Générationnelle
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
NTA	Comptes Nationaux de Transferts
NTTA	Comptes Nationaux de Transferts de Temps
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation internationale du travail
ONDD	Observatoire National de suivi du Dividende Démographique
ONU	Organisation des Nations Unies
PAP	Plan d'Actions prioritaires
PIB	Produit Intérieur Brute
PRES	Programme de Résilience économique et sociale
PSE	Plan Sénégal Émergent
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Equité et l'égalité Genre

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	1
2. FAITS STYLISES SUR LE CADRE SOCIO ECONOMIQUE ET DE LA LEGISLATION	1
2.1 Contexte socioéconomique.....	1
2.2 Problématique.....	2
2.3 Cadre législatif	3
3. REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LE TRAVAIL DOMESTIQUE NON REMUMERE AU SENEGAL.....	5
4. METHODOLOGIE	6
2- Estimation du profil par âge de la production et de la consommation de temps	10
3- Finalisation des profils d'âge	11
5. PRINCIPAUX RESULTATS	12
a. Profils de production et de consommation de temps.....	12
b. Profils de transfert de temps.....	13
c. Valorisation du travail : Profils moyens de production et de consommation.....	14
Profils moyens de production et de consommation selon le sexe	14
Profils agrégés de production et de consommation selon le sexe.....	15

LISTES DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des graphiques

Figure 1 : Production et consommation de temps domestique	12
Figure 2: Profil de transfert de temps (heures par semaine) par sexe	13
Figure 3: Valorisation du temps domestique : Production et consommation moyennes annuelles (En FCFA).....	14
Figure 4: Profils agrégés de production et de consommation selon le sexe (en Millions de FCFA).....	15

Liste des tableaux

Tableau 1: Consommation et production de temps de travaux ménagers par tranche d'âge	13
Tableau 2:Récapitulatif des données sur la production et la consommation en temps de travaux domestiques.....	16
Tableau 3: Synthèse des résultats	17

1. INTRODUCTION

Les questions de populations sont cruciales pour le développement et l'avenir d'un pays. Pour cela, le Sénégal qui s'est engagé dans une perspective de l'émergence à l'horizon 2035, se doit de maîtriser systématiquement ses paramètres démographiques. Sa population estimée à 16.705.608 habitants (ANSD, 2020), est légèrement dominée par les femmes (50,2%). Malgré l'importance numérique des femmes, leur taux d'activité est de 33,3% contre 69% pour les hommes. Le chômage touche 40,4% de la population féminine et 18% de la population masculine. Leur participation à l'activité économique mesurée par le taux d'occupation s'élève à 19,9% contre 56,6% pour les hommes (ANSD, 2019). Comme dans tous les pays en voie de développement, la promotion de l'égalité entre les genres est devenue une préoccupation majeure. Mais le constat est toujours là, les femmes sont le plus souvent occupées à faire des travaux domestiques.

Comme il existe des interrelations entre la dynamique démographique, le développement économique et l'environnement, à l'instar des thèmes tels que : le changement climatique et la croissance économique, l'impact des transferts des émigrés sur la croissance économique, Bonne gouvernance et Croissance économique, le Dividende Démographique etc..., qui ont été et qui continuent à être largement fouinés par les chercheurs, le Travail Domestique doit, aussi, faire l'objet d'études et de travaux de recherche dans nos pays. Une partie importante des travaux domestiques que les individus se font eux même n'est pas monétarisée et n'est pas prise en compte par la comptabilité nationale. Selon le rapport du CREFAT, 2011, une grande partie de ce travail accompli le plus souvent par les femmes n'est pas comptabilisé dans le PIB des nations. Au Sénégal, ce dernier est estimé à hauteur de 30% du PIB.

Par conséquent la contribution potentielle de ces travaux doit être estimée, ses capacités économiques doivent être détectées et des moyens de les valoriser doivent être trouvés. De ce fait, pour mieux appréhender l'ensemble des flux notamment ceux non monétaires s'opérant dans l'économie et les questions d'inégalités du genre, il importe de compléter les analyses NTA par celles des comptes nationaux de transferts de temps (NTTA). Cette dernière méthodologie permet de mesurer et de valoriser les temps de travaux domestiques et les travaux non rémunérés. Cela permettra, entre autres, de pallier l'insuffisance et l'incomplétude du Système de Comptabilité Nationale et renforcer le plaidoyer et les capacités pour l'élaboration de politiques adéquates et inclusives.

2. FAITS STYLISES SUR LE CADRE SOCIO ECONOMIQUE ET DE LA LEGISLATION

2.1 Contexte socioéconomique

Depuis 2014, le Sénégal a adopté un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique, sociale et environnementale à l'horizon 2035. Au cours de la première phase (2014–2018), des résultats probants et significatifs ont été enregistrés à la suite de la mise en œuvre des programmes, projets et réformes. Après une période de croissance soutenue de 6% en moyenne au cours des six (6) dernières années (2014-2019), la pandémie est venue porter un coup dur à l'économie nationale. Cette situation s'est traduit par un replanissement de la croissance prévue à 1,5% en 2020, contre 4,4% en 2019.

Pour contenir les impacts néfastes de la pandémie à coronavirus, le Gouvernement a mis en place un Programme de Résilience économique et sociale (PRES), pour des actions de très court terme, doté d'un fonds de riposte dénommé « Force Covid-19 » d'un montant de 1 000 milliards de francs CFA, soit 7% du PIB, en vue de soulager les ménages les plus affectés et les entreprises directement touchées par le

choc. L'ampleur de la pandémie requiert un réaménagement des interventions publiques et la redéfinition des contours d'un plan d'investissements prioritaires.

C'est dans ce contexte que le Sénégal procède à l'ajustement du Plan d'Actions prioritaires (PAP) de la phase II du Plan Sénégal émergent (PSE) en vue d'atténuer les effets négatifs de la crise, de relancer les activités socioéconomiques et de se mettre sur la trajectoire de l'émergence.

Cette crise sanitaire a aussi révélé la nécessité et l'importance de la formalisation de l'économie. En effet, il est apparu difficile, voire impossible, de soutenir les acteurs économiques intervenant dans le secteur informel. Le credo pour le Sénégal est un développement endogène orienté vers un appareil productif propice et plus compétitif avec l'implication d'un Secteur Privé national fort. Dans cette dynamique, l'économie informelle et le travail non marchand devront jouer un rôle déterminant dans la modernisation de l'économie.

Il est de plus en plus admis que la mesure des performances économiques et le progrès social passe inéluctablement par l'élargissement des indicateurs de revenus aux activités non marchandes. La production de biens par les ménages joue un rôle important qu'il convient de prendre en compte pour évaluer les niveaux de consommation des ménages dans ces pays mais aussi et surtout dans la capture du Dividende démographique. Toutefois, une grande partie de ce travail accompli le plus souvent par les femmes n'est pas comptabilisé dans le PIB des nations. Au Sénégal, ce dernier est estimé à hauteur de 30% du PIB (CREFAT, 2011).

Bien que les hommes y contribuent, l'implication des femmes dans ces tâches est de loin plus importantes comparée à celle des hommes. En d'autres termes, le noyau dur des tâches domestiques constituées entre autres de la cuisine, de la vaisselle, de la lessive, de l'entretien de la concession, des soins aux enfants, des courses, de l'approvisionnement en eau et en bois de chauffe est essentiellement assuré par les femmes.

Par ailleurs, dans le souci de réduire les inégalités de genre et favoriser l'autonomisation économique des femmes et la capture du dividende démographique, le Sénégal s'est engagé dans la feuille de route de l'Union africaine. Ainsi, depuis le Programme d'actions de Beijing en 1995 et convaincu que l'atteinte des objectifs de développement passera nécessairement par une meilleure prise en compte des besoins et aspirations différenciés des hommes et des femmes, le Sénégal a approuvé en 2016 la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité genre (SNEEG).

Sur le plan institutionnel, le Sénégal s'est doté d'un Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance qui a la responsabilité, entre autres, de veiller, à l'accomplissement de progrès effectifs dans l'égalité entre sexes, le développement économique et social, et le management public. Étant donné la transversalité de la question du genre, l'existence de ce Ministère est prolongée par la création de « Cellules Genre », véritables points focaux du Ministère de la Femme dans les autres ministères sectoriels. Leur rôle est principalement de veiller à l'Institutionnalisation de la dimension genre dans les politiques sectorielles, afin que la problématique du genre soit appréhendée ses dimensions verticales et horizontale.

2.2 Problématique

Depuis longtemps la problématique du travail familial non rémunéré est jusqu'en 2013 restée dans l'ombre. Le rapport que Magdalena Sepulveda, alors rapporteur spécial de l'ONU sur la pauvreté, a présenté en octobre 2013 devant l'Assemblée générale des Nations Unies a enfin déclenché une prise de conscience. Il établit le lien entre la vulnérabilité des femmes à la pauvreté et la répartition inéquitable du travail familial non rémunéré – non seulement entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les femmes de différentes classes sociales et économiques. Le rapport identifie également clairement le travail familial non rémunéré comme un obstacle majeur à l'autonomisation économique des femmes et à l'égalité des genres.

Ainsi, grâce au travail de plaidoyer, cette problématique a été reconnue par les Etats membres de l'ONU lors de l'adoption en 2015 de l'agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD) : une cible lui est dédiée dans l'ODD 5 consacré à l'égalité hommes femmes : Cible 5.4 de l'agenda 2030 « Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. »

La domesticité participe, de ce point de vue, au développement du pays et au bien-être de la société (Dramani, 2014). Le travail domestique marchand comme non marchand constitue une partie importante du travail au Sénégal, selon l'enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES) réalisée par l'ANSD (2016), les activités spéciales de ménages constituent la branche d'activité qui emploie le plus de salariés au Sénégal (12,3%).

De nos jours, malgré les mesures prises par les autorités pour réguler le marché du travail les femmes sénégalaises continuent de subir cette sorte de discrimination dans les travaux domestiques non valorisés et qui continuent d'impacter sur leur participation au marché du travail. Cette situation serait imputable au construit social qui, au Sénégal comme ailleurs en Afrique attribuent ces tâches domestiques à la femme.

Dans l'objectif d'analyser et de capturer son dividende démographique, le Sénégal est dans la dynamique de la mise en place de son Observatoire National de suivi du Dividende Démographique (ONDD). Le pays a ainsi réalisé son profil national du dividende démographique avec la méthodologie des comptes nationaux de transferts (NTA) qui rend compte des flux monétaires dans l'économie selon l'âge et sur le cycle de vie.

Toutefois, pour mieux appréhender l'ensemble des flux notamment ceux non monétaires s'opérant dans l'économie et les questions d'inégalités du genre, il importe de compléter les analyses NTA par celles des comptes nationaux de transferts de temps (NTTA). Cette dernière méthodologie permet de mesurer et de valoriser les temps de travaux domestiques et les travaux non rémunérés. Cela permettra, entre autres, de pallier l'insuffisance et l'incomplétude du Système de Comptabilité Nationale et renforcer le plaidoyer et les capacités pour l'élaboration de politiques adéquates et inclusives.

2.3 Cadre législatif

Au Sénégal, le nombre important de femmes domestiques non marchand invite à inscrire la question de la domesticité au cœur des préoccupations de la sociologie du travail et des problématiques de genre. Les conditions de la domesticité présentent plusieurs formes d'abus (exploitation, surcharge de travail, etc.) alors que Sénégal encadre le code du travail et ses libertés fondamentales dans la constitution.

-Le droit du travail dans la Constitution

Le Sénégal à travers la ratification des textes relatifs aux droits de l'homme (la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations-Unies de 1948, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, et enfin, la Convention relative aux Droits des Enfants de 1989) montre sa volonté de garantir tous le droit au travail et libertés fondamentales. L'article, essentiel en matière de droit du travail, est l'article 25 qui énonce le cadre dans lequel il doit s'exercer :

-Chacun a le droit de travailler et le droit de prétendre à un emploi. Nul ne peut être lésé dans son travail en raison de ses origines, de son sexe, de ses opinions, de ses choix politiques et de ses croyances. Le travailleur peut adhérer à un syndicat et défendre ses droits par l'action syndicale.

-Toute discrimination entre l'homme et la femme devant l'emploi est interdite si elle n'est fondée sur la nature du travail ou celle des prestations fournies.

-La liberté de créer des associations syndicales ou des associations professionnelles est reconnue à tous les travailleurs.

-Le droit de grève est reconnu. Il s'exerce dans le cadre des lois qui le régissent. Il ne peut en aucun cas ni porter atteinte à la liberté de travail, ni mettre l'entreprise en péril.

-Tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination des conditions de travail dans l'entreprise. L'Etat veille aux conditions sanitaires et humaines dans les lieux de travail.

-Des lois particulières fixent les conditions d'assistance et de protection que l'Etat et l'entreprise accordent aux travailleurs.

Cet article montre bien l'importance accordée au travail dans la constitution sénégalaise puisqu'il est entouré de véritables garanties constitutionnelles.

Le code du travail de 1952 portant Code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'Outre-Mer ; et le code promulgué aux lendemains de l'indépendance le 15 juin 1961 constituent les deux codes que sont inspirés le principal code du travail sénégalais issu de la loi no 97-17 du 1er décembre 1997. Ce dernier a été mise en place en raison des données économiques et sociales qui prévaut tout juste après la dévaluation et les ajustements structurels qui imposent une plus grande flexibilité.

Les changements majeurs introduites dans le code portent sur: l'affirmation du droit du travail, l'instauration d'un dialogue social dans les entreprises, la refonte de certaines procédures et leur allègement, l'institution d'une indemnité pour non-respect des formes du licenciement, l'institution légale du chômage technique, la restauration de l'apprentissage et l'instauration légale de la formation professionnelle, l'accroissement des pouvoirs des partenaires sociaux en matière de salaire, l'amélioration de la condition de la femme en couche, la flexibilité de la durée du travail, l'accroissement des compétences des délégués du personnel, la protection des personnes travaillant pour les entreprises de travail temporaire, la création d'un référé au niveau du tribunal du travail.

Le code de travail a été modifié dans ses articles 49 et 76 en 2015 pour introduire quatre types différents d'apprentissage et de stage. Il s'agit entre autres du contrat de stage d'incubation, le contrat de stage d'adaptation, le contrat de stage pré-embauche et le contrat de stage de requalification. L'objectif de cette nouvelle réforme est d'enrôler le plus de ressources humaines qualifiées et compétentes, ceci afin d'améliorer la productivité et la compétitivité et de protéger les jeunes diplômés de certains abus, de garantir leur sécurité et aussi de valoriser leur capacité d'insertion professionnelle.

La loi exige que tous les contrats soient faits sous forme écrite. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme étant des contrats à durée indéterminée. La période maximum passée en contrat de stage ou d'apprentissage ne peut dépasser deux ans, renouvellements inclus. L'indemnité mensuelle d'un stagiaire ou d'un apprenti ne peut être inférieure au salaire minimum de la catégorie d'emploi de référence. A la fin du contrat, l'employeur est tenu de produire une attestation de réussite.

Ensuite nous avons le décret 2016 qui réglemente les contrats d'apprentissage et exige qu'ils doivent revêtir la forme écrite avec les détails des parties, la date d'entrée en vigueur et la durée du contrat, les conditions de rémunération et les autres conditions comme le prévoit le contrat, et les détails de l'emploi qui doit être enseigné. Une limite d'âge de 21ans est imposée pour le contrat d'apprentissage.

Les références sur le code du travail domestique en général

Lorsqu'on évoque la question des domestiques, différents textes peuvent intervenir. Il s'agit notamment la Constitution, le code du travail et trois arrêtés édictés par différents ministres du travail depuis 1968.

Le texte de référence est l'arrêté n° 0974 du 23 janvier 1968 qui détermine les conditions générales d'emploi des domestiques. Il a été modifié par deux fois en 1972 et en 1975 pour préciser ou actualiser certains points.

Nous pouvons aussi citer l'arrêté n° 3006 MFPTE-DTSS du 20 mars 1972 qui met l'accent sur les conditions dans lesquelles les employés de maison sont admis à la prime d'ancienneté et à l'indemnité de licenciement. De plus les catégories et les spécificités de gardien permanent ont été revues à travers ce texte. En 1975, ce texte a été réactualisé en intégrant les aspects liés aux nouvelles catégories professionnelles et aux conventions collectives.

Les principes et droits fondamentaux au travail s'applique aux travailleurs domestiques, comme à l'ensemble des travailleurs en général (Déclaration de l'OIT). Cela concerne également les autres conventions relatives à la question de l'emploi, des conditions de travail et de la sécurité sociale. Cependant, en l'absence de législations adaptées au travail domestique et compte tenu des difficultés rencontrées pour contrôler les conditions de travail dans la sphère privée des ménages, beaucoup d'Etats optent pour l'exclusion pure et simple de cette catégorie de travailleurs de leur législations nationales, ou ne prévoient aucune disposition adaptée à la spécificité des besoins des employés et employeurs domestiques.

3. REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LE TRAVAIL DOMESTIQUE NON REMUMERE AU SENEGAL

Dramani et al (2017) ont cherché à comprendre le mécanisme d'arbitrage qui intervient chez les hommes et les femmes concernant le marché du travail et le marché domestique. Les données utilisées proviennent de l'enquête ESPS de 2011 qui a permis de mesurer le temps consacré aux activités domestiques. A l'aide de la méthode des National Time Transfer Account (NTTA). Les résultats ont montré que le temps de travail domestique est en moyenne de 7 heures par jour chez les femmes alors qu'il est de 30 minutes par jour chez les hommes. De plus, la contribution des femmes à la création de la richesse a montré que les femmes génèrent 35% du revenu du travail contre 65% pour les hommes.

Brines (1994) examine dans son article les deux perspectives : les épouses effectuent les tâches ménagères - et les maris les évitent - pour mettre en scène symboliquement leur féminité ou leur masculinité. L'auteur utilise un modèle conceptuel de la relation entre la dépendance économique et l'accomplissement des tâches ménagères par les épouses et les maris. L'auteur constate que chez les épouses, le lien entre les travaux ménagers et le transfert des gains dans le mariage est conforme aux règles de l'échange économique. Cependant, plus une femme dépend de son mari pour son soutien économique, moins il fait de tâches ménagères.

Greenstein (2000) examine dans son étude la division sexuée du travail domestique et utilise le modèle de Brines qui est un modèle conceptuel de la relation entre la dépendance économique et l'accomplissement des tâches ménagères par les épouses et les maris. Il trouve que les maris et les femmes agissent pour neutraliser un rôle de fournisseur non normatif lorsqu'ils font le ménage.

Lennon et Rosenfield (1994) ont noté que le travail domestique reste fortement ségrégué par sexe. Les femmes effectuent principalement les tâches qui ont traditionnellement été considérées comme « un travail de femme » (par exemple, cuisine, lessive, ménage), tandis que les hommes effectuent principalement des tâches « masculines » (par exemple, travaux de jardinage, maintenance). Selon ces auteurs les hommes font environ 70 % du travail traditionnellement masculin alors que les femmes effectuent environ 75 % des tâches traditionnellement féminines.

BADGETT et FOLBRE (1999) donnent une analyse interdisciplinaire de la relation entre travail attentionné, les normes sociales et les résultats économiques, et explore les manières dont cette relation peut être modifiée par le processus de développement. Les femmes sont généralement tenues à des normes de responsabilité familiale plus élevées que les hommes. Les normes de genre régissant

l'interprétation de comportement approprié pour les femmes et les hommes sont étroitement liées à des concepts construits d'altruisme familial et d'intérêt personnel. Les Femmes qui semblent très indépendants ou ambitieux, comme les hommes qui semblent très dépendants ou axés sur la famille, sont souvent considérés comme sexuellement peu attrayants.

En Afrique subsaharienne, peu de travaux s'intéressent sur l'emploi du temps des ménages du fait que les enquêtes existantes ne donnent pas suffisamment d'informations économiques et démographiques pour une analyse approfondie de l'emploi du temps des hommes et des femmes.

4 METHODOLOGIE

La méthodologie de construction des comptes nationaux de transferts de temps commence par l'identification de l'enquête budget-temps disponible. Une fois la base identifiée, on passe à la reconnaissance du temps consacrée aux activités productives non incluses dans l'évaluation de du revenu national. Une façon de déterminer si une activité est conforme à cette norme est le "critère de tiers" : vous pouvez payer quelqu'un pour le faire (Reid, 1934). Ainsi, les activités comme dormir, manger, les activités sportives et de loisirs ne seraient pas incluses, mais toutes les activités de gestion ou de soins à domicile le seraient. Les activités auxquelles nous sommes intéressées ne sont pas incluses dans le revenu national, mais pourraient l'être si elles ont été contractées à la place du travail non rémunéré.

Nous considérons la liste globale des onze groupes d'activités de production des ménages dans le NTTA que les équipes pays devraient suivre, si les données le permettent.

Activité du temps de travail

1. Nettoyage
2. Blanchisserie (comprend couture et réparation de vêtements)
3. Cuisine (nourriture et préparation de boisson)
4. L'entretien du ménage et de la réparation
5. Entretien de pelouses et de jardin
6. Gestion des ménages (y compris les finances, la planification, la coordination, et des appels téléphoniques connexes)
7. Soins des animaux (pas les soins vétérinaires)
8. Biens et services Achats
9. Garde d'enfants
10. Soins aux personnes âgées et les soins à l'extérieur de la maison (y compris le bénévolat)
11. Voyage (liés aux activités de soins et l'achat de biens et services)

Notons que les variables de soins, 9 et 10, impliquent les soins de personnes à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage. Alors que ceux-ci sont présentés comme une catégorie parce que nous allons utiliser un salaire imputé pour toute la catégorie, les chercheurs devraient estimer les variables de soins en deux parties: celui où les soins sont pour des personnes à l'intérieur des ménages, l'autre où les soins vont à des personnes extérieures du ménage. Ce sera important lorsque nous imputerons le profil d'âge de la consommation de soins. Certaines activités des investissements en capital humain qui pourraient nous intéresser, sauf qu'ils sont faits pour soi-même, comme l'éducation ou la participation à sa santé. Bien que nous soyons intéressés par ces catégories pour l'analyse de l'investissement total en capital humain,

nous ne les considérons pas dans les comptes NNTA parce qu'ils ne répondent pas au critère de tiers et ne peuvent pas être négociés sur un marché.

Aussi, quand on pense à certains aspects du temps consacré aux soins pour les autres, il est difficile de savoir si ces activités doivent être considérées comme un travail productif ou de loisirs. Par exemple, est-ce que « Amener un enfant au cinéma est considéré comme un loisir pour le parent ou un soin pour l'enfant ? ».

Bien que ce soit conceptuellement ambigu, l'instrument du temps de travail de l'enquête aura probablement pris cette décision pour vous au moment où le répondant décide si l'activité a été "d'aller au cinéma" ou « garder des enfants ». "En règle générale, cependant, nous tenons à souligner cela comme la garde d'enfants au lieu d'un loisir, car vous pourriez payer quelqu'un d'autre pour prendre votre enfant pour le cinéma. Aussi, si vous n'avez pas passé ce moment avec votre enfant, vous auriez à trouver quelqu'un d'autre à qui offrir ce soin, même si les soins, c'est juste s'asseoir à côté de l'enfant. Le soins des animaux est une autre tâche potentiellement ambiguë. Alors que vous pouvez promener votre chien ou jouer avec lui comme une activité de loisir, vous pouvez payer quelqu'un pour le faire, alors nous l'incluons comme une activité productive. Il peut y avoir beaucoup d'aspects agréables à un emploi payé mais le marché ne réduit pas votre salaire si vous avez trop de plaisir au travail. Les comptes des ménages ne devraient pas le faire non plus.

Une note finale concernant les activités pertinentes se rapporte aux « multitâches ». Dans certaines enquêtes, plus d'une activité peut être rapporté à une unité de temps. Par exemple, dans l'enquête sur le « American Time Use Survey(ATUS) », les répondants signalent une activité primaire, mais demandent aussi si n'importe lequel du temps passé sur cette activité était simultanément avec la garde d'enfants et l'activité secondaire.

Malheureusement, il y a une grande diversité dans les instruments du temps de travail de l'enquête dans la façon dont les questions sur les activités secondaires ou qui se chevauchent sont encadrées. Cela mine la grande force des NTA, qui est notre capacité à comparer les résultats entre pays. Pour cette raison, nous n'incluons aucune information sur les multitâches, le chevauchement des activités ou des activités secondaires dans nos résultats comparatifs NNTA. Cependant, les pays avec les enquêtes qui incluent ce type de données sont fortement encouragés à évaluer un ensemble des profils d'âge qui incluent les multitâches, car il peut permettre de corriger d'éventuelles sous-évaluation liée au biais de nos évaluations en raison du manque de l'impact de multitâches.

Après l'identification des activités pertinentes, les chercheurs devraient faire beaucoup d'exploration des données en temps selon l'âge et le sexe avant de passer à la prochaine étape de l'imputation d'un salaire. Les profils de l'âge du temps de travail productif seuls méritent d'être et indiquent le degré de spécialisation selon le sexe dans une économie. Souvent ces résultats seront les plus intéressants à n'importe quel public, car, tandis que nous pouvons tous avoir des emplois différents dans le marché, nous devons tous accomplir les mêmes tâches de base à la maison. Aussi, plus grande sera la spécialisation dans le temps de travail selon le genre, plus il sera difficile d'imputer un salaire correct car il y aura de plus grandes différences entre l'économie représentée dans les comptes nationaux qu'au niveau domestique. Cela doit être indiqué dès le départ dans des documents ou des présentations.

Finalement, le temps devrait être évalué à un niveau annuel pour être compatible avec les montants annuels évalués dans les NTA. Si l'enquête représente une semaine, il devrait être multiplié par 52. S'il représente un jour, il faut multiplier par 365, et ainsi de suite.

1- Imputer un salaire à des activités productives non incluses dans le revenu national

La valorisation des entrées contre les sorties

Bien que les différences temporelles soient essentielles pour comprendre la nature du genre de la production, le but ultime est de comparer le NNTA avec le NTA, nous devons donc transformer les

unités de temps en unités monétaires. Si ces activités ont été incluses dans le revenu national, combien ils vaudront ? La méthode utilisée ici a un impact très important sur les comptes définitifs du NTTA.

Le revenu national comprend la valeur totale de la production, qui est déterminé par le marché lorsque le bon produit est acheté par quelqu'un pour un prix donné. Les facteurs de production sont : le travail et le capital. La valeur des entrées de la main-d'œuvre est indiquée par les salaires et la valeur des services du capital est ce qui reste de la vente de biens après que le travail ait été payé. Pour rendre le NTTA comparable avec le NTA basé sur le revenu national, nous aimerions idéalement estimer ce qui a été produit dans le temps passé (Abraham et Mackie, 2005). Quel serait le prix de chaque service ? Mais ceci reste difficile du point de vue des données. Nous aurions besoin de sources de données supplémentaires sur le prix et la qualité de chaque activité de production. Au lieu de cela, nous avons choisi d'estimer la valeur de la main-d'œuvre incluse dans le NTTA, et évaluer le temps passé par le salaire qui serait gagné par quelqu'un qui fait de l'activité, au lieu du prix que quelqu'un aurait à payer pour avoir cette activité réalisée. Cela diminue la charge des données et supprime de nombreux autres problèmes méthodologiques comme la façon d'éviter le double comptage de la production qui implique des apports achetés et non-achetés. Une illustration serait l'évaluation d'un repas cuisiné à la maison: les comptes nationaux incluent déjà la valeur des intrants d'aliments crus, alors comment pouvons-nous identifier un prix comparable sur le marché uniquement pour les entrées de cuisson? Ainsi, les entrées de temps seront évaluées par leur valeur de salaire, pas leur valeur de production. Cela peut signifier que les estimations du NTTA sont biaisées à la baisse- si une personne est en train de faire la production de la maison (production domestique) plutôt que de travailler sur le marché, alors la valeur du temps dans la production de la maison (production domestique) doit être supérieure à la valeur du temps dans le marché- Mais il semble n'y avoir aucun autre moyen de produire des estimations.

-La valorisation des entrées de temps : méthode de remplacement par un spécialiste

Suite à la mise au point des NTA, les chercheurs du réseau des NTA utilisent unanimement la méthode «spécialiste remplacement » pour valoriser les entrées de temps. Si la personne a dû payer quelqu'un d'autre pour effectuer chaque tâche, combien cela coûterait-il ? Nous trouvons un salaire approprié pour des personnes au marché exécutant chaque activité dans la Tableau 3. Avec un salaire différent pour le nettoyage, la cuisine, la garde d'enfants, etc. Consultez une étude ou une enquête sur le travail et les revenus pour la période en question et trouver le salaire horaire moyen pertinent pour chaque activité dans le tableau 3. La plupart des enquêtes du travail produisent des tableaux de salaire moyen par emploi ou de profession et il est probablement beaucoup plus facile d'utiliser ces tableaux que les micros données des enquêtes. Une moyenne de baby-sitter, la garde d'enfants et des premiers salaires de professeur d'enseignement s'appliqueraient au temps passé à faire la garde d'enfants ; une employée de maison ou un salaire de service auxiliaire s'appliqueraient au temps passé à nettoyer ; et un salaire de service alimentaire s'appliqueraient au temps passé en préparant la nourriture.

Veillez à choisir des salaires pour les travaux qu'une personne moyenne pourrait en réalité faire. Par exemple, le temps passé en réparant la maison devrait être estimé au salaire d'un bricoleur au lieu du salaire d'un charpentier qualifié, ou un électricien ou un plombier, en fonction de l'emploi. Certes, certaines personnes en réparant leurs propres maisons peuvent avoir les compétences d'un charpentier qualifié, électricien ou plombier, mais la plupart ne le feront pas. Bien sûr, de grandes classifications des activités impliqueront de grands niveaux de compétence. Quelques cuisiniers domestiques se rapprocheront de la production d'un chef exécutif, d'autres d'un cuisinier dans un snack-bar. L'utilisation de salaires moyens pondérés selon la population à différents niveaux de professions se penchera sur cette question. La prise en compte du salaire moyen dans l'ensemble des professions de services alimentaires inclura les salaires de chefs exécutifs, des cuisiniers dans un snack-bar et des plongeurs (lave-vaisselle). Si vous pesez la moyenne par le nombre de personnes employées dans chaque type de profession, vous obtenez une certaine mesure de la répartition probable par lequel les niveaux de compétence et certains types d'activités sont également réparties entre les ménages.

Les chercheurs devraient utiliser leurs connaissances spécifiques à chaque pays pour imaginer quel genre de travailleur, un propriétaire pourrait embaucher pour remplacer ses propres entrées de temps. Comme plusieurs pays acquièrent de l'expérience pour la mise en œuvre de cette méthodologie, nous espérons trouver un moyen standardisé pour identifier les professions pour l'imputation des salaires. Assurez-vous de garder un tableau des salaires utilisés et les occupations ou classifications de travail qu'ils représentent, étant donné que ce sera un tableau important à signaler dans les travaux publiés et un élément d'information important pour le projet NTA, donc nous pouvons comparer et éventuellement modifier cette partie de la méthodologie. Nous allons utiliser le même salaire imputé pour les hommes et les femmes qui font la même tâche. Notez que les résultats globaux du NTTA seront très sensibles à la méthode choisie pour l'imputation des salaires.

Les impôts et autres ajustements pour le total des coûts de main-d'œuvre

Un problème dans la valorisation du temps est de savoir si l'évaluation doit être sur une base avant impôt ou après impôt. Par défaut, les comptes NTTA seront basés sur des salaires imputés avant impôts. Les valeurs avant impôts sont pertinentes aux questions relatives au coût total des soins.

En plus des impôts (taxes), il y a d'autres paiements qui peuvent rendre le salaire du marché différent de la valeur du temps passé au marché. Si les employeurs doivent payer des impôts sur la masse salariale pour chaque employé, ou si les avantages sociaux sont une partie importante de la rémunération totale, le salaire de l'employé reçu est inférieur au montant réel gagné. Si un employeur doit payer un montant supplémentaire au gouvernement pour chaque employé de l'assurance de protection sociale ou pour les avantages sociaux, nous considérons cette partie de la valeur de l'entrée de temps de l'employé, même si l'employé voit ce coût comme une partie de son salaire.

Par exemple, aux États-Unis, les employeurs adhèrent aux cotisations des salariés aux régimes de sécurité sociale et d'assurance-maladie, bien que cela ne fasse pas partie du salaire de l'employé. Les soins de santé sont souvent également fournis aux employés, au moins en partie, par l'employeur. Ainsi, dans les NTTA nous voulons nous assurer que nos salaires imputés pour l'évaluation de la production des ménages soient majorés afin de refléter, si cette activité a été faite au marché, la valeur de l'apport de travail serait plus haute que juste le salaire moyen comme observé dans une enquête de main-d'œuvre. Une correction semblable devrait être mise en œuvre s'il y a de grands avantages en nature qui ne seraient pas observés dans un bulletin de paie. Un moyen simple d'ajouter une correction pour la rémunération non salariale est d'augmenter tous les salaires de production des ménages imputés par la même quantité que les suppléments de salaires et les traitements du revenu national qui dépassent les traitements et salaires. Par exemple, les données des comptes nationaux des États-Unis en 2009 montrent que la rémunération totale des salariés était de 7,815.4 milliards de dollars, constituée des salaires de \$ 6,284.4 milliards et suppléments aux salaires et traitements de 1,531.1 \$ milliards. Le rapport de suppléments de salaires est de $1531.1/6284.4 = 0,244$. Ainsi, les salaires imputés de production des ménages devraient tous être augmentés de 24,4% par rapport à la quantité observée dans l'enquête sur les salaires au travail, parce que l'enquête ne comprend pas l'impact des avantages sociaux et des contributions obligatoires des employeurs dans ses estimations.

Les NTTA n'ajusteront pas d'évaluations pour des différences de la qualité ou l'efficacité dans la maison contre la production du marché, ou ne s'adaptera pas pour des différences potentielles dans l'efficacité selon l'âge. Bien qu'il existe des arguments convaincants pour ces ajustements, il n'existe aucune méthode empirique possible pour déterminer leur ampleur.

2- Estimation du profil par âge de la production et de la consommation de temps

Production

Si vous avez obtenu jusqu'ici, avec des activités identifiées et les salaires affectés à ces activités, alors prenez le temps de salaire moyen pondéré passé dans chaque groupe d'activités, selon l'âge et le sexe, pour créer les structures d'âge NTTA pour la production. Assurez-vous d'inclure des zéros dans la moyenne pour les personnes qui ne pratiquent pas l'activité.

Consommation

Nous n'observons pas directement les personnes consommant la valeur du temps dans le compte de production NTTA. Au lieu de cela, nous utilisons des hypothèses pour affecter la valeur du temps produit aux consommateurs dans le ménage. Souvent dans les enquêtes sur le temps de travail, nous connaissons l'âge et le sexe de chacun dans le ménage, mais ce n'est que le temps de production d'une seule personne dans le ménage, et c'est seulement le poids d'échantillonnage fournis pour produire des estimations ponctuelles précises fondées sur l'âge et le sexe de la personne qui ont donné l'information sur l'utilisation du temps. Ainsi, après que les estimations de la production de temps soient terminées, dans les unités de temps et d'argent, l'estimation de la consommation à ce moment-là implique plusieurs autres étapes :

- i. Pour chaque répondant d'âge a et de sexe g , créer les variables de production et de consommation de temps pour chaque activité ;
- ii. Utilisation de poids de l'enquête, l'effondrement de la moyenne du groupe d'âge de sexe, de sorte que le chaque ligne de données est fonction de l'âge a et sexe g et chaque variable indique le temps moyen consommé d'une activité particulière produite par les personnes d'âge a et de sexe g consommé par des personnes âge a' et de sexe g'
- iii. Multipliez chaque ligne des données de l'effondrement par le nombre de personnes d'âge a et de sexe g pour obtenir une matrice globale de la production et de la consommation.
- iv. Diviser chaque colonne par le nombre de personnes d'âge a' et de sexe g' pour obtenir une matrice de la consommation moyenne d'activités réalisées par des personnes d'âge a et de sexe g .
- v. Additionner chaque colonne pour obtenir la consommation totale de personnes d'âge a' et de sexe g'

Dans l'étape i. dans la liste ci-dessus, nous avons des règles différentes pour imputer la consommation selon le type d'activité et si cela profite à ceux au sein du ménage ou à l'extérieur de celui-ci. Pour les activités générales au sein du ménage (nettoyage, entretien, etc.), le temps produit est réparti également entre tous les membres du ménage. Cela donne plus de sens en théorie, car la consommation de ces activités est essentiellement uniforme à travers la maison, ou au moins les données pour rendre plus fines les distinctions de consommation ne sont pas disponibles. Par exemple, certains groupes d'âge dans le ménage peuvent faire plus de désordre, nécessitant plus d'entretiens ménagers à faire, mais tous les membres du ménage consomment également la maison nettoyée, ou si ce n'est pas le cas alors les données permettront de faire de meilleures hypothèses de recherche.

Pour les activités ciblées de soins dans le ménage, (garde d'enfants, soins aux adultes, ou aux personnes âgées), l'approche de régression doit être utilisée, l'indicateur d'utilisation étant

l'appartenance au groupe d'âge cible. Le groupe d'âge cible sera déterminé par la façon dont l'enquête a été menée. Si l'enquête définit «la garde d'enfants » comme les soins pour les 0-18 ans, par exemple, il faudra faire l'équation de régression dans chaque âge ou de groupes d'âge de deux ans pour les groupes d'âges de 0-18 ans.

Cette méthode de régression est la même que dans les allocations de santé et de consommation de l'enseignement privé NTA. Une équation de régression est estimée en fonction du montant total de soins du ménage et le nombre de personnes dans chaque groupe d'âge qui sont des cibles potentielles de ces soins. Assurez-vous que le producteur de la prise en charge n'est pas inclus dans l'estimation de régression parce qu'il ou elle n'est pas une cible potentielle de la prise en charge. L'équation de régression génère des coefficients qui sont utilisés comme poids dans la répartition du montant des ménages aux particuliers. La raison pour utiliser la régression des soins est que les enfants et les adultes très âgés ont certainement besoin de plus de soins que les enfants plus âgés ou les plus jeunes personnes âgées. Notre approche de régression ne pourra pas saisir toutes ces différences, car il ne fonctionne que par la détection de la variabilité entre les ménages d'âge différent et la composition de sexe, pas de réelles différences au sein des ménages du même âge et le sexe. Il est au moins plus efficace que l'hypothèse de répartition égale et, en fait, donne des résultats similaires dans les pays où la fécondité est faible et il y a peu de cohabitation intergénérationnelle, car il y a moins de variabilité entre les ménages à exploiter.

Pour le temps à prendre soin des personnes à l'extérieur de la maison, s'il n'y a pas d'indication d'âge et de sexe de la personne soignée, distribuer la production également à toutes les personnes de la population cible. S'il y a une indication de qui est pris en charge à l'extérieur de la maison, affecter la production de l'âge et du sexe de cette personne. Pour les activités de soins en général, si l'enquête indique le bénéficiaire des soins, la consommation devrait être affectée à la cible individuelle. Si l'enquête révèle les grandes caractéristiques de l'âge du bénéficiaire, la consommation devrait être attribuée à tous ceux dans le groupe d'âge ciblé, pour les deux sexes, en proportion de leur représentation dans ce groupe d'âge. Si on ne sait rien sur les objectifs de soins, la prise en charge doit être répartie également entre tous les bénéficiaires potentiels. Concevoir le calcul de la matrice avec précaution car elle est aussi utilisée dans le calcul des transferts. Une fois toute la production répartie comme la consommation, passez aux étapes suivantes.

3- Finalisation des profils d'âge

Lissage

Comme mentionné dans la section sur NTA spécifique au genre, il est possible que les chercheurs puissent avoir besoin de plus de lissage avec des profils de NTTA que des NTA à cause des enquêtes se rapportant au temps de travail généralement plus petit comparées aux consommations. Vous pouvez aussi avoir besoin de grouper les âges au lieu de prendre les profils par année d'âge pour amortir une partie du bruit dans les données du temps de travail.

Réglage de la macro commande

Le maniement des macros commandes pour le NTTA est similaire à celle des transferts intra-ménages dans les NTA : ces grandeurs n'existent pas dans les comptes nationaux, alors nous n'avons pas une véritable macro contrôle. Nous savons que les profils appariés doivent être nuls, la consommation de manière globale doit être égale à la production. Si la méthode est correctement suivie, ce résultat doit être obtenu au moins pour ce qui concerne les profils non

lissés, mais cela doit être vérifié pour s'assurer que l'égalité tient. Par définition, la production totale non lissée doit être égale à la consommation totale non lissée dans NTTA. Ces ajustements sont effectués pour les deux sexes, et un seul facteur d'ajustement est appliqué aux deux sexes. Les ajustements qui doivent être effectués de sorte que la production totale soit égale à la consommation totale.

Pour plus de commodité, nous suivrons la même procédure pour les profils de transfert NTA et ajusterons uniquement les sorties (traiter la production comme les sorties et la consommation comme l'entrée pour cette paire de profils). Mathématiquement, si O_{agg} est la sortie globale et I_{agg} est l'entrée, le facteur d'ajustement multiplicatif sur les sorties, θ , est calculé comme suit :

$$\theta = \frac{I_{agg}}{O_{agg}}$$

Les facteurs d'ajustement doivent être de petite taille (moins de 5%). Si elles sont trop grandes, il y a peut-être des problèmes avec la procédure de lissage, ou le calcul des profils non lissés.

5 PRINCIPAUX RESULTATS

a. Profils de production et de consommation de temps

Figure 1 : Production et consommation de temps domestique

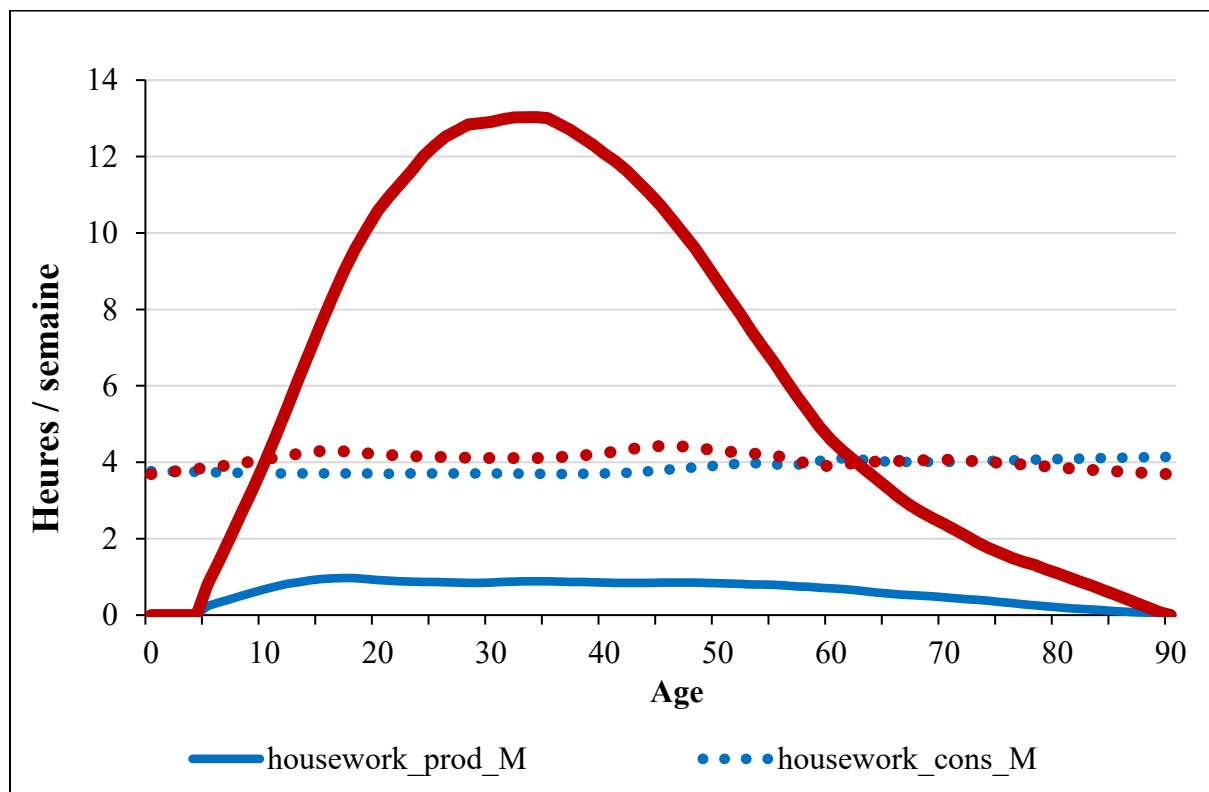


Tableau 1: Consommation et production de temps de travaux ménagers par tranche d'âge

Age	Production	Consommation
0 - 5 ans		
Homme	0	3,76
Femme	0	3,76
10 - 65 ans		
Homme	0,83	3,80
Femme	9,27	4,17
30 - 40 ans		
Homme	0,86	3,69
Femme	12,76	4,14
65 - 80 ans		
Homme	0,39	4,03
Femme	2,05	3,99
80 ans et plus		
Homme	0,1	4,11
Femme	0,48	3,76

Source : CREG et ONDD Sénégal à partir des données de l'EHCVM, 2018

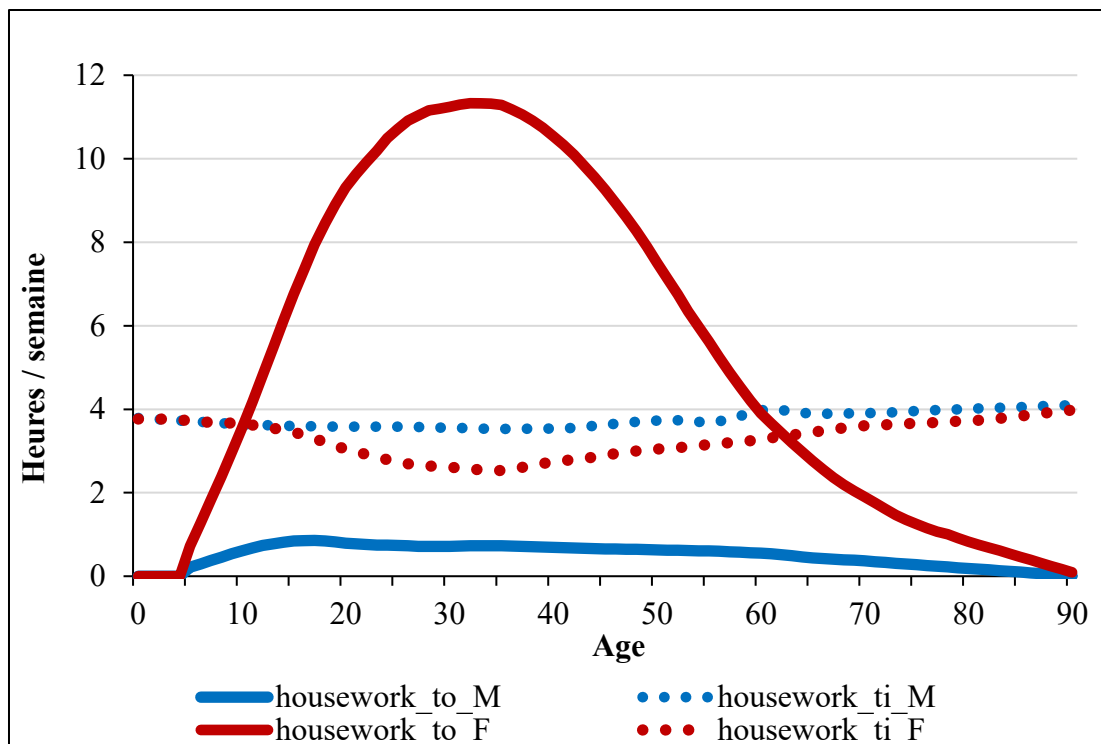
Les résultats montrent que les femmes produisent 10 fois plus de temps de travaux domestiques que les hommes. Les femmes produisent en moyenne plus de 6 h de temps par semaine et consomment 4 h de temps par semaine. Quant aux hommes, ils produisent moins d'1 heure par semaine mais ils consomment 4 h par semaine.

Entre 0 et 5 ans, les garçons et les filles consomment en moyenne jusqu'à 4 h de temps par semaine. Les femmes âgées de 10 à 65 ans produisent plus de 10 h de temps par semaine. La production temps de travaux ménagers est plus importante chez les femmes âgées de 30 à 40 ans avec une valeur de près 13 h de temps par semaine. Les femmes âgées de 80ans et plus consomment plus de temps de domestique que les hommes.

Toutefois, à partir de 65 ans, les hommes consomment plus de temps domestique que les femmes. De même, à partir de 60 ans la consommation de temps domestiques des femmes est plus accrue que leur production.

b. Profils de transfert de temps

Figure 2: Profil de transfert de temps (heures par semaine) par sexe



Source : CREG et ONDD Sénégal à partir des données de l'EHCVM, 2018

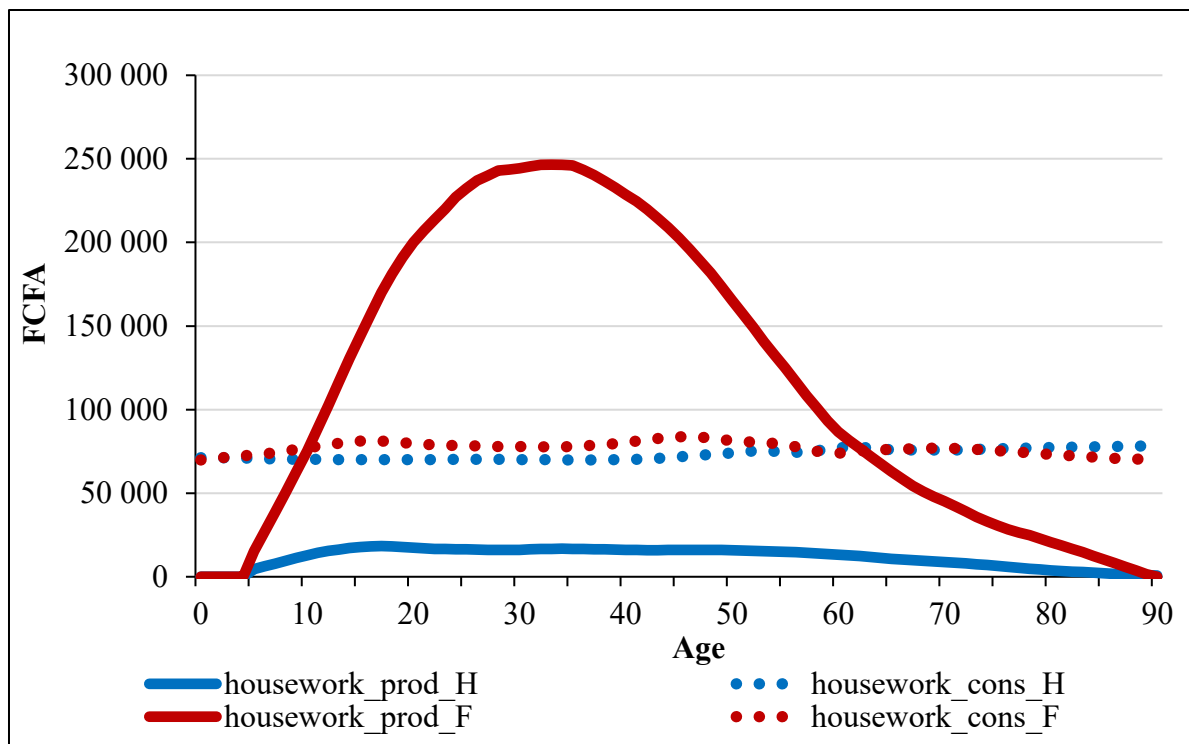
Le graphique 2 montre un transfert de temps de travaux ménagers important chez les femmes entre 10 et 63 ans avec un pic de production à 35 ans de 12h en moyenne par semaine de transfert domestique. Entre 0 et 10 ans et entre 63ans et plus, les femmes deviennent dépendantes, elles reçoivent plus de plus de transfert qu'elles ne produisent. Par contre chez les hommes, ils sont déficitaires. Sur tout leur cycle de vie, ils reçoivent des transferts de temps de travaux ménagers.

De plus, les résultats mettent en évidence la part importante de consommation chez les hommes par rapports aux femmes entre 10 et 90 ans. Cette situation peut s'expliquer par des aspects socio-culturels. Au Sénégal, les hommes ne s'intéressent pas pour la majorité aux tâches ménagères. Certains pensent que c'est l'apanage des femmes. De ce fait, les femmes se chargent de ces travaux ménagers et elles transfèrent le surplus généré aux hommes et aux enfants. Ce qui pourrait constituer un frein pour les femmes car plus elles sont absorbées par les tâches domestiques moins elles sont présentes sur le marché du travail. C'est le cas à Niamey (Niger) où plus de 60% du temps de travail des femmes sont consacrés aux activités domestiques (Herrera et Vreyer, 2017).

c. Valorisation du travail : Profils moyens de production et de consommation

Profils moyens de production et de consommation selon le sexe

Figure 3: Valorisation du temps domestique : Production et consommation moyennes annuelles (En FCFA)



Source : CREG et ONDD Sénégal à partir des données de l'EHCVM, 2018

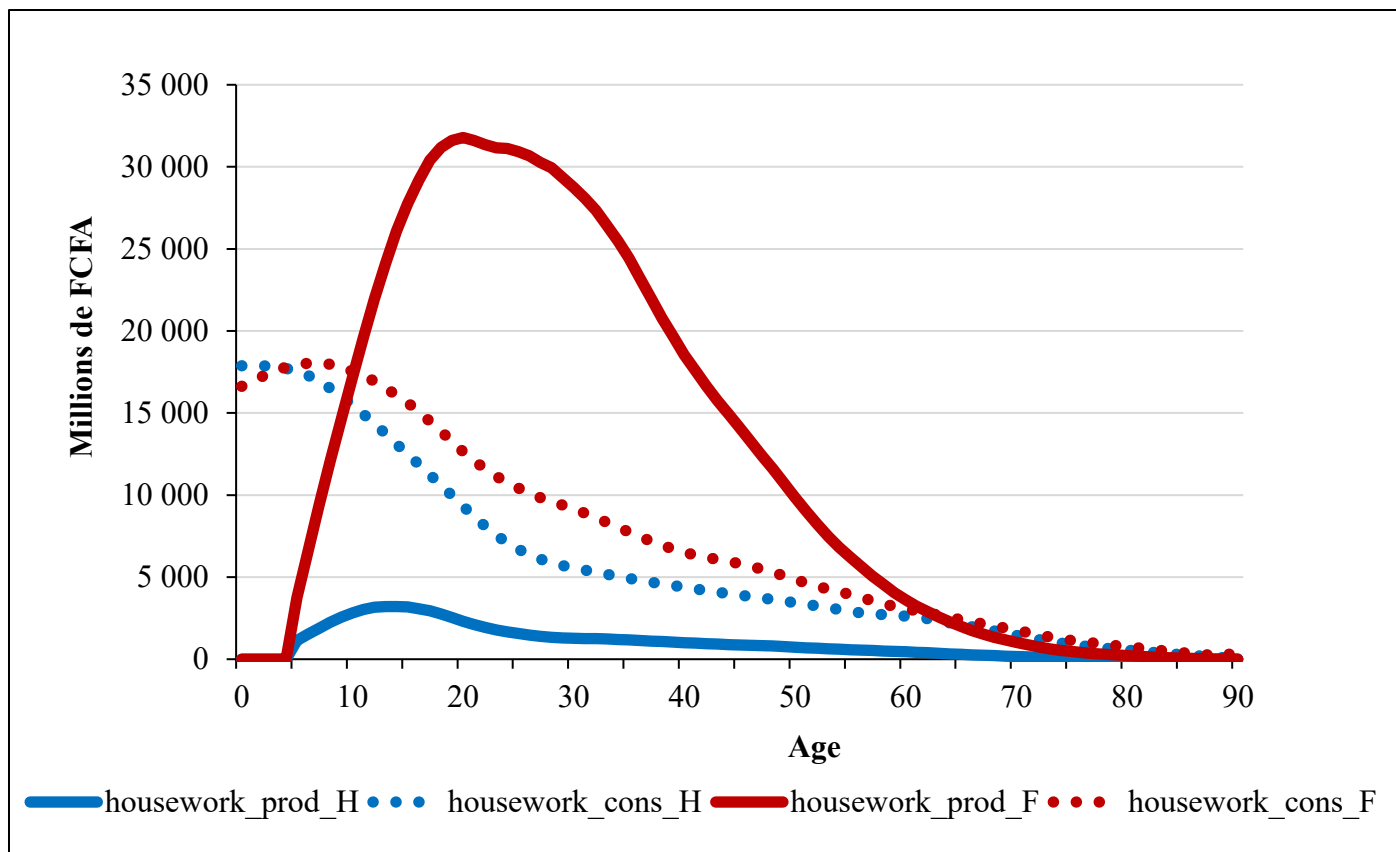
L'observation du graphique 3 met en évidence que les femmes à partir de 10 ans jusqu'à 64 ans produisent un surplus de temps de travaux ménagers. Elles atteignent un pic à l'âge de 35 ans pour une valeur de 250 000 FCFA moyenne par année. Au-delà de 65 ans, elles consomment plus qu'elles ne produisent.

De plus, on observe que sur tout le cycle de vie des hommes, ils ne dégagent pas de surplus de travaux ménagers. Les profils de consommation montrent une légère domination des femmes entre 10 et 60 ans. En termes de valeur, les femmes contribuent plus aux activités de travaux ménagers que les hommes.

Cependant, cet investissement dans les travaux ménagers pourrait créer des inégalités importantes pouvant conduire à celles-ci de faire un arbitrage entre le marché domestique et le marché du travail pour plus de revalorisation et d'autonomisation.

Profils agrégés de production et de consommation selon le sexe

Figure 4: Profils agrégés de production et de consommation selon le sexe (en Millions de FCFA)



Source : CREG et ONDD Sénégal à partir des données de l'EHCVM, 2018

L'analyse du graphique 4 montre que à partir de 5 ans la production agrégée en temps de travaux domestiques des femmes dépasse largement la production agrégée en temps de travaux domestiques des hommes.

En ce qui concerne la consommation agrégée en temps de tâches ménagères, nous constatons que à partir de 0 à 3 ans les hommes consomment plus que les femmes mais à partir de 4 ans, les femmes consomment plus que les hommes.

Tableau 2:Récapitulatif des données sur la production et la consommation en temps de travaux domestiques

	HOMMES	FEMMES	Ensemble
Production (milliards)	86,94	1101,08	1188,02
En % du total	7,3%	92,7%	100,0%
En % du PIB	0,7%	8,6%	9,3%
Consommation (milliards)	527,56	660,46	1188,02
En % du total	44,4%	55,6%	100,0%
En % du PIB	4,1%	5,1%	9,3%
Solde	440,62	-440,62	0,00

Source : CREG et ONDD Sénégal à partir des données de l'EHCVM, 2018

Pour les hommes la production agrégée en temps de travaux domestiques est 86,94 milliards FCFA soit respectivement 7,3% du total et 0,7% du PIB et la consommation agrégée en temps de tâches ménagères est 527,56 milliards FCFA soit respectivement 44,4% du total et 4,1% du PIB.

La production totale en travaux ménagers est évaluée à 1188,02 milliards en 2018 dont 92,7% pour les femmes (1101,08 milliards FCFA). Cette valeur rapportée au PIB de 2018 correspond à 9,3% alors qu'en 2011 elle se situe 6,4%.

La consommation agrégée en temps de tâches ménagères est 660,46 milliards FCFA soit respectivement 55,6% du total et 5,1% du PIB.

Tableau : Synthèse des résultats

Tableau 3: Synthèse des résultats

	2011	2018	Evolution %
Production (temps)		6,79	
Homme		0,60	
Femme		6,19	
Coût		394	
Consommation			
Production agrégée (Mds)	534,75	1188,02	122,16
Homme	187,31	86,94	-53,58
Femme	347,44	1101,08	216,91
% valeur	37,64	50,04	12,40
%PIB	6,4	9,3	+2,9ppt

Source : CREG et ONDD Sénégal à partir des données de l'EHCVM, 2018

En termes de production agrégée en temps de travaux domestiques, il est noté que la production des femmes excède celle des hommes. L'étude comparative du tableau montre que pour la production agrégée des hommes entre 2011 et 2018, une baisse considérable de leur contribution en travaux ménagers de 53,58%. Contrairement aux femmes dont leur contribution a augmenté de 216,91% entre 2011 et 2018. Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'en Afrique et particulièrement au Sénégal les tâches ménagères sont exclusivement réservées aux femmes. En effet avant l'émancipation des femmes, seuls les hommes étaient destinés à travailler sur le marché de l'emploi et apporter les ressources nécessaires pour la survie de la famille. Donc cette habitude à pousser les femmes à faire les tâches ménagères et à élever les enfants puisque c'est elles qui restaient à la maison. Ce qui explique aussi l'excès de la consommation des femmes envers la consommation des hommes.

6- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'autonomisation économique des femmes, la réalisation de leur droit au travail et le respect de leurs droits dans le cadre professionnel font partie intégrante de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les femmes assurent une part disproportionnée des travaux domestiques non rémunérés, et se trouve généralement exclue du calcul du produit intérieur brut (PIB). La production des travaux ménagers non rémunérés est évaluée à 1 101,08 milliards (dont 97% pour les femmes) en 2018, soit 9,3% PIB.

Globalement les résultats ont montré que les hommes restent dépendants des femmes sur tout le cycle de leur vie en ce qui concerne le travail domestique au Sénégal. Les femmes produisent 10 fois plus de temps de travaux domestiques que les hommes. Ce qui pourrait constituer un frein pour les femmes car plus elles sont absorbées par les tâches domestiques moins elles sont présentes sur le marché du travail.

La réalisation de l'autonomisation économique des femmes exige des changements structurels profonds, qui passent notamment par l'élaboration de politiques qui modifient profondément la physionomie du travail au profit des femmes. Cet objectif exige également la mise en place de politiques macroéconomiques et de politiques du marché du travail qui créent des emplois décents, protègent les droits des travailleurs et leur permettent de dégager un salaire minimum vital.

Une volonté politique et une intense concertation seront nécessaires pour concevoir et appliquer des politiques intégrant une approche soucieuse de l'égalité des sexes au sein des administrations du travail et dans les plans consacrés à l'emploi, offrir aux femmes qui travaillent protection sociale et sécurité du revenu, et reconnaître la place qu'occupent les soins et travaux domestiques non rémunérés, en réduire l'importance et en mieux répartir la charge, afin que, sur le plan économique, les femmes puissent se voir offrir les mêmes chances et parvenir aux mêmes réalisations que les hommes.

Pour ce faire, il est essentiel de :

- Intégrer systématiquement la valeur des travaux ménagers non rémunérés dans le calcul du PIB ;
- Assurer une meilleure répartition des tâches ménagères pour réduire certaines inégalités et favoriser l'autonomisation des femmes ;
- Mettre à profit les innovations technologiques afin de renforcer encore l'accès des femmes aux services financiers et aux outils informatiques ;
- Renforcer l'éducation, la formation et l'acquisition de compétences pour permettre aux femmes d'explorer de nouvelles possibilités dans un monde du travail en mutation ;

7. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abraham, K.G. and Mackie, C. (2005). *Beyond the Market: Designing Nonmarket Accounts for the United States*. Washington, D.C., National Academies Press.
- Bertrand, M., Goldin, C., and Katz, L.F. (2010). "Dynamics of the Gender Gap for Young Professionals in the Financial and Corporate Sectors." *American Economic Journal: Applied Economics*, 2(3): 228–55.
- Braverman, Harry. (1974). *Labor and Monopoly Capital: The Degradation of Work in the Twentieth Century*. New York, Monthly Review Press.
- Browning, M. and Chiappori, P.A. (1998). "Efficient Intra-Household Allocations: A General Characterization and Empirical Tests" *Econometrica*, 66(6): 1241-1278.
- Bureau of Labor Statistics (2011). "American Time Use Survey User's Guide." <http://www.bls.gov/tus/atususersguide.pdf>
- Herrera, J. et Torelle C., Travail domestique et emploi : quel arbitrage pour les femmes ? Marseille : IRD Éditions, 2013.
- Landefeld, J. S., Fraumeni, B.M., and Wojtech, C.M. (2009). "Accounting for household production: A prototype satellite account using the American Time Use Survey." *The Review of Income and Wealth*, 55 (2): 205-225.
- Mason, A., Lee, R., Donehower, G., Lee, S.-H., Miller, T., Tung, A.-C. and Chawal, A. (2009). *National Transfer Accounts Manual, V 1.0*. NTA Working Papers 09-08.
- Phipps, S.A. and Burton, P.S. (1998). "What's Mine is Yours? The Influence of Male and Female Incomes on Patterns of Household Expenditure." *Economica*, 65: 599-613.
- Reid, M. (1934). *Economics of Household Production*. New York, Wiley.
- Waring, M. (1999). *Counting for nothing: what men value and what women are worth*. University of Toronto Press.
- Julie Brines, *Economic Dependency, Gender, and the Division of Labor at Home*, 1994
- Latif Dramani, Oumy Laye et Sene Ndeye Sokhor, *ARBITRAGE MARCHÉ DU TRAVAIL ET MARCHÉ DOMESTIQUE*, 2017
- Lennon, M. C., & Rosenfield, S. (1994). Relative fairness and the division of housework: The importance of options. *American Journal of Sociology*, 100, 506–531.
- M. V. Lee BADGETT and Nancy FOLBRE, *Assigning care: Gender norms and economic outcomes*, 1999
- THEODORE.N GREENSTEIN, *Economic Dependence, Gender, and the Division of Labor in the Home: A Replication and Extension*, 2000

ANNEXES

